

Evaluation du projet Biodiversité, Gaz et Pétrole

Termes de référence

Pays	Mauritanie
N° PIMS PNUD FEM	3700
Durée du projet initiale	48 mois (ou 4 ans)
Date d'approbation du projet par le GEF :	08 janvier 2010
Date de signature du document du projet :	16 décembre 2010
Date de clôture initiale prévue :	31 mars 2014
Agence d'exécution :	PNUD
Domaine d'intervention du FEM :	Biodiversité
Priorité stratégique du FEM :	BD-SP3-PA Networks

Introduction

La politique de suivi et évaluation (S&E) des projets PNUD-FEM a quatre objectifs : (i) vérifier et évaluer les résultats et les impacts ; (ii) fournir une base pour la prise de décision concernant les révisions et les améliorations nécessaires; (iii) promouvoir la responsabilisation dans l'usage des ressources ; et (iv) documenter et disséminer les leçons apprises.

Les politiques de S&E en vigueur sont consultables en ligne aux adresses suivantes :

-FEM : <http://www.thegef.org/gef/node/785>

-PNUD: <http://web.undp.org/evaluation/handbook/>

Conformément aux règles et aux procédures du PNUD/FEM en matière de suivi et d'évaluation, tous les projets devant être mis en œuvre sur plusieurs années sont encouragés à réaliser des évaluations à mi-parcours. Outre qu'elles permettent d'examiner de manière indépendante et approfondie les progrès au niveau de l'exécution, ce type d'évaluations est conforme aux décisions prises par le Conseil du FEM relativement à la transparence et à l'amélioration de l'accès à l'information pendant l'exécution.

Les évaluations à mi-parcours visent à identifier les problèmes de conception potentiels, à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, à identifier et à documenter les leçons apprises (notamment celles visant à améliorer la conception et la mise en œuvre des autres projets du PNUD/FEM) et à formuler des recommandations sur les mesure spécifiques à prendre pour améliorer le projet. Elles sont censées être un moyen de valider ou de combler les lacunes de l'évaluation initiale, de la pertinence, de l'efficacité et de la rentabilité, effectuée dans le cadre du suivi du projet. Elles permettent d'évaluer les signes précoces de réussite ou d'échec d'un projet et de procéder aux ajustements nécessaires.

Contexte

En 2001, la société *Woodside Energy* basée en Australie a découvert des quantités de pétrole et de gaz exploitables dans le milieu marin de la Mauritanie, précisément dans les champs de Chinguetti et de Banda, à 80 km environ de la capitale Nouakchott. Des sociétés de pétrole, de gaz de diverses tailles et nationalités attendent présentement d'explorer le reste de la zone

économique exclusive (ZEE) alors que d'autres explorent le pétrole à terre. La production a démarré en 2006 au large dans la zone de Chinguetti et reste modeste.

Parallèlement, les milieux marin et côtier de la Mauritanie accueillent une diversité biologique d'une importance internationale. Certaines de ces zones à grande biodiversité telles que le Parc National du Banc d'Arguin, qui est un site du Patrimoine mondial de l'UNESCO, et la réserve transfrontalière *Man and Biosphere* (l'Homme et la Biosphère) de l'UNESCO dans le delta du Fleuve Sénégal, ainsi que le Parc National de Diawling, la réserve satellite Chott Boul et le Parc National de Djoudj au Sénégal sont largement reconnues comme aires essentielles. Tous ces milieux humides sont reconnus comme sites RAMSAR. D'autres zones ont également été recensées pour accueillir une riche biodiversité et pour revêtir une importance internationale, telles que les riches communautés benthiques et les zones de remontée des eaux à fortes concentrations de cétacés, d'oiseaux de mer et de poissons. Il existe toutefois d'autres zones moins connues mais également assez importantes. Cependant, de nouvelles zones marines protégées n'ont pas encore été désignées en Mauritanie.

Actuellement, la plupart des menaces à la biodiversité constituées par les exploitations de pétrole et de gaz au large de la Mauritanie sont des menaces potentielles et constituent donc des 'risques', en particulier le risque d'un déversement majeur. Les impacts inévitables mineurs qui sont inhérents à la nature des exploitations de pétrole et de gaz sont cependant ressentis et le milieu marin continue de subir lourdement l'impact des pêches. Les pays asiatiques, européens et de la Fédération de Russie ont signé des accords avec le gouvernement pour exploiter les ressources halieutiques dans les eaux profondes alors qu'un secteur local de la pêche qui se développe rapidement est actif dans les petits fonds côtiers.

Bien que les recettes supplémentaires provenant du secteur pétrolier et gazier soient chaleureusement accueillies dans ce pays en développement, la principale préoccupation du gouvernement est de concilier ce nouveau secteur des hydrocarbures avec les intérêts des industries de la pêche et la protection et la conservation de la biodiversité marine et côtière qui fait partie du capital naturel de la Mauritanie. Conformément aux bonnes pratiques internationales, les impacts réels et potentiels de l'industrie pétrolière et gazière doivent évidemment être évalués et atténués, c.-à-d. que l'industrie a besoin d'être réglementée et contrôlée. Il existe cependant des options à explorer (par ex., entre le secteur pétrolier et gazier émergent et le secteur de la pêche existant) et des opportunités à considérer pour la conservation marine à mesure que les enjeux de la biodiversité côtière et marine de la Mauritanie augmentent.

A la demande du gouvernement, le PNUD fournit une assistance en vue de la réalisation de l'objectif de l'intégration de la conservation de la biodiversité marine et côtière dans les cadres stratégiques pour l'émergence du secteur des hydrocarbures à travers d'un projet intitulé « *Partenariat visant à intégrer la Biodiversité marine et côtière dans le développement du secteur des hydrocarbures en Mauritanie* ».

Le document officiel du projet a été approuvé et signé le 16/12/2010 et le démarrage effectif du projet a eu lieu en avril 2012 à Nouakchott. Le décalage tardif est dû au fait que la GIZ, qui initialement devrait contribuer par la mise à disposition d'un coordinateur du projet, a finalement mobilisée environ 1.5 millions d'euros et développée un projet parallèle. Enfin, noter que l'UICN et WWF sont aussi intégrés dans le programme. Ces différents partenaires au développement ont convenu sous le leadership du ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'environnement et du développement durable (MDEDD) d'un mémorandum de coopération le 04/10/2011. Ce mémorandum consacre la naissance du Programme conjoint Biodiversité, Gaz et Pétrole et reconnaît aussi les spécificités de chaque partenaire à gérer sa composante selon ses procédures.

La durée du projet étant a priori fixée à 4 ans, l'évaluation à mi-parcours intervient à la moitié du cycle du projet, notamment pendant le dernier trimestre de la deuxième année de mise en œuvre du projet.

Présentation du projet

Les résultats et les réalisations du projet sont décrits dans le document du Projet. Chaque réalisation est conçue spécifiquement pour faire face à un obstacle identifié dans l'analyse de la situation de base revue lors du démarrage du Projet.

Trois (3) résultats contribuent à la réalisation de l'objectif du projet :

Le cadre logique élaboré pendant la formulation du projet a été révisé pendant la phase de démarrage du projet pour tenir compte de l'évolution de la situation.

- **Résultat 1:** Intégration de la conservation de la biodiversité marine et côtière dans les cadres de gouvernance du secteur des hydrocarbures et dans les activités de l'industrie ;
- **Résultat 2:** Renforcement des flux financiers en faveur de la conservation de la biodiversité au moyen de partenariats entre le secteur public et le secteur des hydrocarbures ;
- **Résultat 3:** Renforcement des capacités des principales parties prenantes du secteur public et de la société civile en vue d'assurer le suivi de la biodiversité marine et côtière et des processus décisionnels écologiquement rationnels à l'égard du développement du secteur des hydrocarbures.

Gestion du projet

L'exécution du Projet est assurée par le PNUD et la mise en œuvre est réalisée par le ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'environnement et du développement durable (MDEDD) en collaboration avec le département de l'énergie, du pétrole et des mines (MPEMi) et celui de la pêche et de l'économie maritime (MPEMa). Le comité de pilotage formé par les différentes parties prenantes (institutions nationales, partenaires techniques et financiers) donne les orientations générales et approuve les documents stratégiques tels que les plans de travail, les révisions budgétaires, les rapports... Cette modalité de gestion est conforme avec les procédures du PNUD/FEM pour les projets régionaux.

Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation à mi-parcours a été initiée par le PNUD/FEM conformément au document du projet et aux procédures et règles du PNUD/FEM en matière de S&E. L'évaluation vise à optimiser et corriger l'orientation du projet, afin qu'il se déroule dans de meilleures conditions et puisse atteindre efficacement ses objectifs.

Les principaux objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- renforcer les fonctions de gestion adaptative et de suivi du projet ;
- assurer la responsabilisation concernant la réalisation de l'objectif du FEM ;
- renforcer l'apprentissage en matière d'organisation et de développement ;
- permettre la prise de décisions éclairées.

En tant que partie intégrante du cycle du projet, l'évaluation analysera les réalisations du projet par rapport à ses objectifs initiaux. Elle prendra en compte l'efficacité, la relation coût-efficacité,

la pertinence, l'impact et la viabilité du projet. Elle identifiera également les facteurs qui ont facilité ou entravé les progrès vers la réalisation des objectifs.

L'évaluation devra examiner les problèmes liés aux performances, à la conception du projet, à sa stratégie, à la création de rapports, au suivi et à l'évaluation, au recours à l'assistance technique, en relation avec les institutions nationales, la société civile, le PNUD, la GIZ, l'UICN et le WWF, ainsi qu'à l'utilisation efficace des ressources financières.

L'évaluation vise également à produire une série de recommandations pratiques pour les principales parties prenantes du projet et d'enseignements pour aider à définir leurs orientations futures.

Les principales parties prenantes à prendre en compte dans cette évaluation sont les suivantes :

- Organes de supervision du projet : le Comité de Pilotage;
- Administrations de tutelle: MDEDD, MPEMi et MPEMa;
- Bureau Pays du PNUD;
- Conseiller régional technique du PNUD/FEM ;
- Les bureaux pays des partenaires techniques et financiers impliqués: GIZ, UICN et WWF;
- Equipe du Projet: Directeur national du projet (MDEDD), LT Environnement et Energie (PNUD); le responsable du S&E (PNUD); l'équipe de coordination.

Produits attendus de l'évaluation

L'évaluation fournira deux produits principaux, le rapport d'évaluation à mi-parcours et une Présentation Powerpoint (en français) des conclusions de l'évaluation.

Avant la fin de la mission sur le terrain, une Présentation Powerpoint (en français) sera réalisée pour synthétiser les conclusions préliminaires de l'évaluation.

Les résultats complets de l'évaluation seront présentés sous forme de rapport d'évaluation en Français (le format étant défini ci dessous), y compris un résumé exécutif (en Français et en Anglais).

Un premier projet de rapport devrait être soumis au (1) PNUD, (2) au DNP et (3) au Conseiller Technique Régional du PNUD/FEM responsable pour le projet, sous forme électronique dans le Format MS Word. Leur rôle est de faire une revue approfondie de cette première version du rapport ainsi que d'assurer l'exécution complète des TdR.

Le but du premier projet de rapport est de susciter des commentaires et réactions sur le contenu et sur l'opinion des évaluateurs, et aussi de corriger les données factuelles mentionnées dans le rapport avec l'aide de son public ciblé.

Les règles d'évaluation du PNUD-FEM indiquent clairement que la fonction d'évaluation doit être structurellement indépendante de la direction opérationnelle et des fonctions de prise de décision concernant le projet.

L'équipe d'évaluation est indépendante de toute influence injustifiée et aucune restriction ne sera imposée sur le l'opinion des évaluateurs. Dans le cas de différence d'opinion non résolue entre les partis, l'équipe d'évaluation peut exposer les différences dans une annexe au rapport final.

Le rapport final y compris le résumé exécutif ne doit pas dépasser 50 pages + les annexes, selon la structure suivante:

Structure indicative du rapport d'évaluation mi-parcours:

Table des matières
Acronymes et Termes
1. Sommaire analytique
2. Introduction
3. Le projet et le contexte de son développement
4. Résultats et Conclusions
4.1 Formulation du projet
4.2 Mise en œuvre / exécution du projet
4.3 Résultats
5. Recommandations
6. Leçons retenues
7. Annexes

Important : Voir l'Annexe 2 pour une présentation détaillée de la structure du rapport

Méthodologie et approche d'évaluation

En général, les pratiques de S&E du PNUD-FEM explorent cinq critères qui sont applicables aux projets et programmes. Ces cinq critères utilisés conjointement visent à fournir aux décideurs l'information essentielle pour les décisions à prendre sur les projets et programmes concernés.

- L'impact mesure les effets positifs et négatifs, prévus et imprévus, ciblés par le projet par exemple en termes de développement des capacités, de sensibilisation, de politiques nationales, etc.
- L'efficacité mesure l'étendue à laquelle l'objectif a été atteint ou la probabilité qu'il sera atteint.
- L'efficience évalue les produits par rapport aux coûts, au délai d'exécution et à la rentabilité économique et financière.
- La pertinence juge le niveau de cohérence du projet ou programme avec les priorités nationales et les besoins spécifiques des bénéficiaires et des partenaires du projet.
- La durabilité mesure les résultats du projet ou du programme en termes de leur durabilité après que l'appui externe du PNUD-FEM s'est achevé.

La mission d'évaluation est responsable de présenter à la fin de la première semaine de mission l'approche et les méthodologies d'évaluation dans un «plan de travail d'évaluation» avec les techniques d'évaluation proposées, les visites de terrain, les entretiens, les réunions, les ateliers, etc.

La proposition doit être en adéquation avec les critères internationaux et les normes professionnelles adoptés par le Groupe d'Evaluation des Nations Unies et seront validées par le PNUD, le DNP du projet et le PNUD/FEM avant d'être appliqués par l'équipe d'évaluation.

L'évaluation sera exécutée selon les étapes indicatives suivantes :

1. Revue de la documentation. Toutes informations sur le projet seront mises à disposition de l'équipe d'évaluation sous format électronique avant le début de la mission.

La liste des principaux documents disponibles est donnée à l'Annexe 1.

2. Réunion et entretiens. Les évaluateurs sont tenus à interviewer les principaux bénéficiaires et partenaires du projet, dont la liste indicative est donnée ici :

- Organes de supervision du projet : le Conseil de Pilotage;
- Administrations de tutelle: MDEDD, MPEMi et MPEMa;
- Bureau Pays du PNUD;
- Conseiller régional technique et Assistante de programme du PNUD/FEM ;
- Les bureaux pays des partenaires techniques et financiers impliqués: GIZ, UICN et WWF
- Equipe du Projet: Directeur national du projet (MDEDD), LT Environnement et Energie (PNUD); le responsable du S&E (PNUD); l'équipe de coordination.

3. Visite de terrain. Des visites sur le terrain peuvent être engagées si jugées pertinentes.

CHAMP D'APPLICATION DE L'EVALUATION

L'évaluation à mi-parcours couvrira toutes les composantes du projet, notamment les aspects ci-après liés à la conception et à la mise en œuvre du projet :

1. Progrès dans l'atteinte des résultats

- **Impact, résultats et mesure du changement:** les progrès accomplis pour atteindre les résultats doivent s'appuyer sur une comparaison des indicateurs avant et après (jusqu'à la date d'aujourd'hui) l'intervention du projet.
- **Stratégie du projet :** comment et pourquoi les résultats et les stratégies appliquées par le projet mais aussi les autres documents stratégiques du projet ou produits par le projet, contribuent à atteindre les résultats prévus (objectif et but du projet).
 - Examiner leur pertinence et évaluer s'ils constituent la démarche la plus efficace pour atteindre les résultats.
 - Examiner si le cadre stratégique du projet avec ses trois composantes, résultats, produits et indicateurs, tel formulé dans le PRODOC, représente toujours la meilleure approche pour atteindre les objectifs du projet ? Proposer des modifications au cadre stratégique¹.
 - Compte tenu du temps restant jusqu'à la fin prévue du projet, des difficultés rencontrées par le projet durant les premières années de mise en œuvre et des ressources encore disponibles pour la programmation, le calendrier est-il toujours réaliste ? Si nécessaire, formuler des recommandations de révision de ce calendrier, en proposant des points de référence pour la durée de mise en œuvre restante du projet.
- **Performances :** en mettant l'accent sur les résultats attendus, les évaluateurs doivent mesurer les performances du projet relatives aux aspects suivants :

¹ Il convient de noter que les propositions de révision approfondie des résultats et des indicateurs clés du projet peuvent nécessiter la réapprobation du projet par le Conseil du FEM. Dans la mesure du possible, les propositions de l'évaluation à mi-parcours relatives à la réorganisation du cadre logique du projet doivent se focaliser sur les produits et les activités, tout en maintenant la structure globale du cadre logique.

- réalisation de l'ensemble de produits prévus et leur contribution aux résultats du projet, en tenant compte de la phase actuelle et de l'année de mise en œuvre et de la planification ;
- capacités professionnelles et qualité des contributions et des activités des principaux partenaires d'exécution et les équipes du Projet ;
- aspects liés à la gestion du projet, notamment l'organisation de la coordination, l'organisation des équipes, l'ensemble des compétences requises pour relever les défis, le style de gestion et la gestion des ressources humaines et financières (en sachant que les évaluateurs ne procéderont pas à un audit du projet, mais pourront avoir accès aux rapports financiers réalisés) ;
- adéquation et efficacité des modalités de mise en œuvre du projet.

Pour tous les points ci-dessus, les évaluateurs sont menés à formuler des recommandations sur l'amélioration des performances du projet.

Chaque évaluation inclura des notations sur les aspects suivants: (1) Relation coût-efficacité ; (2) Résultat/Atteinte de l'objectif du projet ; A quel point les objectifs environnementaux et de développement du projet ont été atteints ; et (3) Progrès dans la mise en œuvre du projet.

En tant qu'option, les évaluateurs devront fournir des notes pour des critères inclus dans les évaluations finales:

- Participation des parties prenantes /implication du public (TS à U); et Suivi & Évaluation (TS à U).
- Les notes seront fixées selon l'échelle de notation du PNUD/FEM (voir ci-dessous).
- Une note globale du projet (utilisant la même échelle de six points du PNUD/FEM)
- Prenant compte le niveau cumulatif de progrès comparé au niveau de l'objectif à travers tous les indicateurs d'objectifs, noter le progrès du projet vers l'atteinte de ses objectifs, selon l'échelle suivante :

Très Satisfaisant (TS)	Le projet devrait atteindre ou dépasser tous ses principaux objectifs globaux en matière d'environnement, et produire des avantages environnementaux substantiels, sans heurts majeurs. Le projet peut être présenté comme une "bonne pratique".
Satisfaisant (S)	Le projet devrait atteindre la plupart de ses principaux objectifs globaux en matière d'environnement, et produire des avantages environnementaux satisfaisants, avec seulement de petits heurts.
Peu satisfaisant (PS)	Le projet devrait atteindre la plupart de ses principaux objectifs pertinents mais avec des heurts significatifs ou une pertinence d'ensemble modeste. Le projet devrait ne pas atteindre certains de ses principaux objectifs globaux ou produire certains des avantages environnementaux attendus.
Légèrement Non Satisfaisant (LNS)	Le projet devrait atteindre certains de ses objectifs environnementaux globaux avec de sérieux heurts ou devrait atteindre seulement quelques-uns de ses principaux objectifs globaux environnementaux.
Non Satisfaisant (NS)	Le projet ne devrait pas atteindre la plupart de ses principaux objectifs environnementaux globaux ou produire un avantage environnemental global satisfaisant
Largement Non Satisfaisant (U)	Le projet a manqué d'atteindre, et ne devrait atteindre aucun de ses principaux objectifs environnementaux globaux, sans aucun avantage louable.

Sur la performance spécifique sur le progrès dans la mise en œuvre, selon l'échelle suivante doit être appliquée:

Très Satisfaisant (TS)	La mise en œuvre de toutes les composantes est substantiellement conforme au plan original/formellement révisé de mise en œuvre. Le projet peut être présenté comme une “bonne pratique”.
Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la majorité des composantes est substantiellement conforme au plan de original/formellement révisé de mise en œuvre sauf pour quelques-unes sujettes à actions de redressement.
Peu satisfaisant (PS)	La mise en œuvre de certaines composantes est substantiellement conforme au plan de original/formellement révisé de mise en œuvre mais certaines requièrent des mesures de redressement
Légèrement Non Satisfaisant (LNS)	La mise en œuvre de certaines composantes n’est pas substantiellement conforme au plan de original/formellement révisé de mise en œuvre mais la plupart requiert des mesures de redressement.
Non Satisfaisant (NS)	La mise en œuvre de la plupart des composantes n’est pas substantiellement conforme au plan de original/formellement révisé de mise en œuvre
Largement Non Satisfaisant (U)	La mise en œuvre d’aucune des composantes n’est substantiellement conforme au plan de original/formellement révisé de mise en œuvre

- **Durabilité** : Evaluer les conditions d’une durabilité des bénéficiaires du projet. L’évaluation doit également accorder une attention particulière à la contribution potentielle du projet à la mise en place des conditions de base nécessaires pour assurer une préservation de la biodiversité marine et côtière.
- **Perspective liée au genre** : évaluer le degré de prise en compte par le projet des disparités entre les sexes lors de la mise en place et de l’application des interventions du projet. Comment les questions liées au genre sont intégrées dans les interventions du projet ? Proposer des mesures de renforcement de l’approche du projet en matière de genre.

2. Cadre de gestion adaptative du projet

• Systèmes de suivi

- Evaluer les outils de suivi actuellement utilisés :
 - ✓ Fournissent-ils les informations nécessaires ?
 - ✓ Impliquent-ils les principaux partenaires ?
 - ✓ Sont-ils efficaces ?
 - ✓ Des outils supplémentaires sont-ils nécessaires ?
- Recréer les données de référence si nécessaire² ou faire des propositions réalisables sur la création de données de référence complètes pour tous les principaux indicateurs (indicateurs sur les objectifs et les résultats) et continuer à contrôler ces indicateurs jusqu’à la fin du projet.
- S’assurer que le système de suivi, y compris les indicateurs de performances et d’impact, répond au moins aux exigences minimales du FEM³. Appliquer les indicateurs SMART si nécessaire.

• Gestion des risques

² Consultez la page 67 du document « Handbook on Monitoring and Evaluation for Results » du PNUD, disponible à l’adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html>

³ Consultez la section 3.2 du document « Monitoring and Evaluation Policies and Procedures » du FEM, disponible à l’adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html>

- Valider si les risques identifiés dans le document du projet et les PIR sont les plus importants et si l'évaluation des risques appliquée est pertinente. Si non, expliquer pourquoi. Décrire les risques supplémentaires identifiés et proposer une évaluation et des stratégies de gestion des risques à adopter.
 - Evaluer les systèmes d'identification et de gestion des risques du projet :
 - ✓ Le système de gestion des risques du PNUD-FEM⁴ est-il appliqué de manière pertinente (risques financiers associés à la micro-finance et aux micro-subventions) ?
 - ✓ Comment le système de gestion des risques du PNUD-FEM peut-il être utilisé pour renforcer la gestion adaptative du projet ?
 - ✓ Evaluer les stratégies de gestion des risques du projet.
 - ✓ Evaluer si le projet doit ou non être inclus dans la catégorie des « projets à risque ».
- **Planification du travail**
 - Evaluer l'utilisation du cadre logique comme outil de gestion durant la mise en œuvre, ainsi que les modifications qui y sont apportées. S'assurer que le cadre logique répond aux exigences du PNUD-FEM en termes de format et de contenu.
 - Evaluer l'utilisation de plans de travail régulièrement actualisés.
 - Evaluer l'utilisation de technologies de l'information électroniques pour appuyer la mise en œuvre, la participation et le suivi, ainsi que d'autres activités du projet.
 - S'assurer que les processus de planification du travail sont basés sur les résultats⁵.
- **Planification financière**
 - Evaluer les systèmes de contrôle financiers, y compris la création de rapports et la planification, qui permettent à l'unité de gestion du projet de prendre des décisions budgétaires avisées (demander que les rapports d'audit soient communiqués selon le cas).
 - Evaluer la ponctualité et la pertinence des flux de financement provenant du PNUD et du FEM.
 - Evaluer le cofinancement mobilisé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet
 - Evaluer le degré de diligence raisonnable exercée dans la gestion des fonds et les rapports/audits financiers.
- **Rapport coût/efficacité**
 - Evaluer la conformité avec les critères de coût incrémental des fonds du FEM (ou surcoût) pour produire des bénéfices sur la biodiversité mondiale (fonds du FEM utilisés pour financer une composante du projet qui ne serait pas possible sans le financement du FEM et mobilisation du cofinancement et des financements associés).
 - Evaluer le degré d'exhaustivité des activités prévues et le degré de réalisation ou de dépassement des résultats prévus conformément au calendrier et aux critères de rentabilité initialement prévus.

3. Contribution du PNUD

En mettant l'accent sur l'appui apporté par les bureaux du PNUD et l'unité de coordination régionale PNUD/FEM, les évaluateurs doivent :

⁴ Le système du PNUD-FEM est basé sur le module de risques Atlas. Consultez le kit de ressources relatif aux stratégies de gestion des risques du PNUD-FEM, figurant dans l'annexe XI à l'adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html>

⁵ En règle générale, les projets identifiés comme présentant au moins 3 risques importants dans le système de gestion des risques du projet sont considérés comme des projets « à risque ».

- Evaluer le rôle du PNUD/FEM par rapport aux exigences énoncées dans le guide de suivi et d'évaluation des résultats du PNUD/FEM. Les éléments suivants doivent être pris en compte :
 - ✓ visites sur le terrain ;
 - ✓ préparation et suivi du PIR ;
 - ✓ directives du FEM ;
 - ✓ rapports trimestriels d'activités et rapports financiers;
 - ✓ plans de travail ;
 - ✓ rapports d'exécution budgétaire du projet (ou *Combined Delivery Report*).
- Prendre en compte les nouvelles exigences du PNUD énoncées dans le manuel d'utilisation du PNUD, notamment les critères d'assurance qualité, et assurer leur intégration dans le cadre de gestion adaptative du projet ;
- Evaluer la contribution du PNUD au projet en termes d'assistance « intangible » (consultation politique et dialogue, plaidoyer et coordination). Proposer des mesures de renforcement de l'assistance apportée par le PNUD à la gestion du projet.

4. Stratégie de partenariat

- Evaluer l'implication des partenaires dans le cadre de gestion adaptative du projet :
 - ✓ implication des partenaires et des parties prenantes dans le choix des indicateurs et des autres mesures de performances ;
 - ✓ analyse des progrès accomplis dans la réalisation des résultats et identification des stratégies du projet.
- Evaluer la participation des parties prenantes locales à la gestion et à la prise de décisions relatives au projet. Une analyse des points forts et des points faibles de l'approche adoptée par le projet doit être incluse, ainsi que des suggestions d'amélioration si nécessaire.
- Envisager la diffusion des informations sur le projet aux partenaires et aux parties prenantes et, si nécessaire, proposer des mécanismes plus appropriés.

Modalités de mise en œuvre

Le consultant international sera appuyé par un consultant national et le personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet.

Profil du consultant international (chef d'équipe):

- Titulaire au moins d'un Master II en biodiversité marine et côtière, gestion environnementale ou disciplines connexes;
- Justifier d'une expérience d'au moins 10ans ;
- Expérience solide et attestée dans l'évaluation de projets internationaux de conservation de la biodiversité marine et côtière et/ou de projets ayant pour but l'intégration des aspects environnementaux dans des politiques sectorielles ;
- Compétence démontrée dans l'application de la politique de S&E du PNUD-FEM et dans la Gestion Adaptative appliquée à l'évaluation de projets internationaux ;
- Une expérience du contexte mauritanien serait un atout;
- Une bonne maîtrise du Français est exigée ;
- Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés ;
- Disponibilité à se déplacer éventuellement sur le terrain si nécessaire.

Profil du consultant national:

- Titulaire d'au moins d'un Master I en gestion de ressources naturelles, sciences environnementales ou liées au pétrole ou disciplines connexes;
- Justifier d'une expérience d'au moins 05 ans dans le domaine de l'environnement / de la biodiversité marine et côtière;
- Expérience solide et attestée dans l'évaluation des projets environnementaux et/ou liés au secteur pétrole et gaz ;
- Une bonne maîtrise du Français est exigée; la connaissance de l'anglais et/ou de l'arabe serait un atout ;
- Disponibilité à se déplacer éventuellement sur le terrain si nécessaire.

L'évaluation sera effectuée dans le respect des principes du FEM :

- Indépendance
- Impartialité
- Transparence
- Dissémination des résultats de l'évaluation
- Respect de l'éthique
- Partenariat
- Compétences et capacités
- Crédibilité
- Utilité

Chronogramme de la mission

Le chronogramme présenté dans cette section est fourni à titre indicatif. Les candidats peuvent proposer un autre chronogramme, qui sera étudié au moment de l'examen de leurs candidatures.

La durée de l'évaluation mi-parcours est de 30 jours pour chacun des consultants, ayant lieu entre le 16 septembre et 31 Octobre 2013 (période proposée, à négocier). Ceci inclus une mission du consultant international en Mauritanie de 10 jours, et 20 jours pour la préparation de la mission et la rédaction des rapports par la suite.

Le programme, est présenté ci-dessous.

- Trois (3) jours de préparation avant le terrain : pour étudier les documents, obtenir les documents contextuels ou complémentaires non relatifs au projet, finaliser la méthodologie d'évaluation.
- Dix (10) jours de travail en Mauritanie avec une mission de terrain potentielle.
- Sept (7) jours de travail pour préparer le premier projet du rapport d'évaluation.
- Après réception des commentaires sur le premier projet de rapport (qui seront a envoyer dans un délai de sept jours), dix (10) jours pour intégrer les commentaires et finaliser le rapport d'évaluation en coordination avec les parties prenantes. L'équipe d'évaluation a la responsabilité de veiller à la révision, dans le rapport, des états de fait. Quant aux opinions, elles peuvent être reflétées à sa discrétion. La qualité du rapport final doit être contrôlé et le rapport accepté par le PNUD en concertation avec le PNUD/FEM.